

**CAP Filière Légumes**  
(24/11/2023-23/11/2027)

**Axe A : Accompagner les acteurs de la filière légumes pour pérenniser les entreprises**

**Action A.4 bis : Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises (dépenses comprises entre 5 000 € HT et 12 500 € HT)**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>Cette action s’inscrit dans une volonté de la filière de maintenir des entreprises rentables qui s’adaptent aux changements, pour aller vers des systèmes agro écologiques et qui continuent à se moderniser.</p>							
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Améliorer les performances économiques, ergonomiques et écologiques des exploitations. Répondre aux attentes en produits de proximité, favoriser la durabilité des systèmes d’exploitation, concilier exigences en eau des cultures et impératif de gestion de la ressource</p>							
<p><b>3. Contenu de l’action</b>  + public-cible si différente du bénéficiaire de la subvention</p>	<p><u>Investissements éligibles :</u> Seuls les matériels spécifiques à la filière légumes seront éligibles</p> <table border="1" data-bbox="580 1070 1503 1975"> <tr> <td data-bbox="580 1070 817 1249"> <p>Moderniser les équipements &amp; développer l’activité</p> </td> <td data-bbox="817 1070 1503 1249"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tunnel et serres froide</li> <li>• Matériel de récolte : arracheuse multi-production (hors arracheuse pommes de terre de consommation</li> <li>• Matériel de pose et de stockage des couronnes de gaine</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="580 1249 817 1720"> <p>Améliorer les pratiques culturales et favoriser la transition agro-éco</p> </td> <td data-bbox="817 1249 1503 1720"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositifs de réduction des intrants : semis, travail du sol, récolte</li> <li>• Modulation de dose (équipement)</li> <li>• Outils de désherbage mécanique, thermique ou ultra localisé : bineuse, herse, désherbeur thermique, pulvérisateur par traitement ultra localisé</li> <li>• Robots (de semis, de désherbage, de récolte)</li> <li>• Filets de protection contre les ravageurs</li> <li>• Semoirs, gyrobroyeurs, campagnole maraichère, palox de conservation, matériel d’agriculture de conservation (semis, couverts ...)</li> <li>• Dérouleuse de paillage</li> <li>• Voile d’ombrage et arceau</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="580 1720 817 1975"> <p>Favoriser la protection et la gestion de la ressource en eau</p> </td> <td data-bbox="817 1720 1503 1975"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel de mesure permettant une utilisation optimale de la ressource en eau : station météo, sondes, capteurs, logiciels ou matériel de lecture</li> <li>• Matériel d’optimisation de l’irrigation et de l’utilisation d’eau : goutte-à-goutte, asperseurs, micro-aspersion, programmation et automatisation d’utilisation de l’eau, électrovannes...</li> </ul> </td> </tr> </table>		<p>Moderniser les équipements &amp; développer l’activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tunnel et serres froide</li> <li>• Matériel de récolte : arracheuse multi-production (hors arracheuse pommes de terre de consommation</li> <li>• Matériel de pose et de stockage des couronnes de gaine</li> </ul>	<p>Améliorer les pratiques culturales et favoriser la transition agro-éco</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositifs de réduction des intrants : semis, travail du sol, récolte</li> <li>• Modulation de dose (équipement)</li> <li>• Outils de désherbage mécanique, thermique ou ultra localisé : bineuse, herse, désherbeur thermique, pulvérisateur par traitement ultra localisé</li> <li>• Robots (de semis, de désherbage, de récolte)</li> <li>• Filets de protection contre les ravageurs</li> <li>• Semoirs, gyrobroyeurs, campagnole maraichère, palox de conservation, matériel d’agriculture de conservation (semis, couverts ...)</li> <li>• Dérouleuse de paillage</li> <li>• Voile d’ombrage et arceau</li> </ul>	<p>Favoriser la protection et la gestion de la ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel de mesure permettant une utilisation optimale de la ressource en eau : station météo, sondes, capteurs, logiciels ou matériel de lecture</li> <li>• Matériel d’optimisation de l’irrigation et de l’utilisation d’eau : goutte-à-goutte, asperseurs, micro-aspersion, programmation et automatisation d’utilisation de l’eau, électrovannes...</li> </ul>
<p>Moderniser les équipements &amp; développer l’activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tunnel et serres froide</li> <li>• Matériel de récolte : arracheuse multi-production (hors arracheuse pommes de terre de consommation</li> <li>• Matériel de pose et de stockage des couronnes de gaine</li> </ul>							
<p>Améliorer les pratiques culturales et favoriser la transition agro-éco</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositifs de réduction des intrants : semis, travail du sol, récolte</li> <li>• Modulation de dose (équipement)</li> <li>• Outils de désherbage mécanique, thermique ou ultra localisé : bineuse, herse, désherbeur thermique, pulvérisateur par traitement ultra localisé</li> <li>• Robots (de semis, de désherbage, de récolte)</li> <li>• Filets de protection contre les ravageurs</li> <li>• Semoirs, gyrobroyeurs, campagnole maraichère, palox de conservation, matériel d’agriculture de conservation (semis, couverts ...)</li> <li>• Dérouleuse de paillage</li> <li>• Voile d’ombrage et arceau</li> </ul>							
<p>Favoriser la protection et la gestion de la ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel de mesure permettant une utilisation optimale de la ressource en eau : station météo, sondes, capteurs, logiciels ou matériel de lecture</li> <li>• Matériel d’optimisation de l’irrigation et de l’utilisation d’eau : goutte-à-goutte, asperseurs, micro-aspersion, programmation et automatisation d’utilisation de l’eau, électrovannes...</li> </ul>							

	<p>Améliorer l'ergonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration travail des salariés : charriots, microtracteurs...,</li> <li>• Développement de productions mécanisées ou automatisées : dérouleuse de plastiques, assistance à la cueillette, robotisation...</li> <li>• Assistance électrique : brouettes électriques, bed-weeder...</li> </ul>
	<p>Outils numériques de pilotage de la production</p>	<p>Capteurs de température, humidité, besoin NPK, GPS dans la limite de 1 seul sur la durée du CAP (pack complet associé à matériel type bineuse : volant + GPS + installation + caméra) – hors abonnement</p> <p>Matériel sous serre : Fog système, déshumidificateur, écran d'ombrage, désinfection des solutions nutritives. Non éligibles pour producteurs en OP dont le programme opérationnel comporte déjà ce type d'investissements.</p>
<p>-Les investissements en CUMA seront financés par la ligne transversale CUMA (hors Cap filière)</p>		
<p><b>4. Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><u>Critères d'éligibilité :</u></p> <p>Exploitation agricole de la région Centre-Val de Loire (siège social en CVL) répondant <u>à au moins l'une des conditions suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur</li> <li>• Être certifiée AB ; HVE ; SIQO ; Plante bleue</li> <li>• Être engagée dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ferme du réseau DEPHY,</li> <li>○ Membre d'un GIEE,</li> <li>○ Membre d'un « groupe 30 000 »,</li> <li>○ Membre du programme « Herbe et Fourrages »,</li> <li>○ Adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi) ;</li> </ul> </li> <li>• Être engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ;</li> <li>• Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui réponde aux méthodes carbones approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type Dia'Terre ;</li> <li>• Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne ».</li> </ul>	

<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<b>Indicateurs de résultats</b> Améliorer la performance globale des entreprises 10 exploitations bénéficiaires d'un financement <b>Indicateurs de suivi</b> - Nombre d'exploitations agricoles soutenues par catégorie de projets - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en AB - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en SIQO - Nombre de projets d'investissements par type de matériel
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2023/2027
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL
<b>8. Partenariat</b>	Structures membres du comité de filière
<b>9. Coût total estimé</b>	125 000 € = 10 CAPEX * 12 500 €
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<u>Projets dont les dépenses éligibles sont strictement comprises entre 5 000 € HT et 12 500 € HT. La procédure CAPEX s'applique.</u>  <u>Nombre maximum de dossiers accompagnés sur la durée du CAP filière :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 seul dossier pour le dispositif CAPEX</li> <li>• Taux de base d'aide : 30% (<i>répartition 40% Région / 60% FEADER</i>)</li> <li>• Bonifications (cumul max de 50% pour un jeune agriculteur ou un nouvel agriculteur) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ + 10% pour les jeunes agriculteurs ou nouveaux agriculteurs,</li> <li>○ +10% pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou autre SIQO</li> </ul> </li> </ul> Le minimum d'aide publique régionale est fixé à 2 000 € Montant d'aide compris dans la fiche-action A.4
<b>11. Participation autres financeurs</b>	
<b>12. Observations</b>	Les dossiers investissements entre 5 000 et 12 500 euros de dépenses éligibles sont à viser par une OP, groupements économiques ou de producteurs, toute structure accompagnant techniquement les producteurs. L'analyse technique des matériels éligibles et la vérification des conditions liées au CAP seront réalisées par la CRA CVL. L'instruction administrative de la demande de financement se fera par le Conseil régional.

**CAP Filière Légumes**  
(24/11/2023-23/11/2027)

**Axe A : Accompagner les acteurs de la filière légumes pour pérenniser les entreprises**

**Action A.4 : Soutenir les investissements pour améliorer la performance globale des entreprises (dépenses supérieures à 12 500 € HT et plafonnées à 90 000 € HT)**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>Cette action s’inscrit dans une volonté de la filière de maintenir des entreprises rentables qui s’adaptent aux changements, pour aller vers des systèmes agro écologiques et qui continuent à se moderniser.</p>								
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Améliorer les performances économiques, ergonomiques et écologiques des exploitations. Répondre aux attentes en produits de proximité, favoriser la durabilité des systèmes d’exploitation, concilier exigences en eau des cultures et impératif de gestion de la ressource</p>								
<p><b>3. Contenu de l’action</b>  <b>+ public-cible si différente du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><u>Investissements éligibles :</u> Seuls les matériels spécifiques à la filière légumes seront éligibles</p> <table border="1" data-bbox="580 1070 1503 1966"> <tr> <td data-bbox="580 1070 815 1249"> <p>Moderniser les équipements &amp; développer l’activité</p> </td> <td data-bbox="815 1070 1503 1249"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tunnel et serres froide,</li> <li>• Matériel de récolte : arracheuse multi-production (hors arracheuse pommes de terre de consommation)</li> <li>• Matériel de pose et de stockage des couronnes de gaine</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="580 1249 815 1462"> <p>Améliorer les pratiques culturales et favoriser la transition agro-éco</p> </td> <td data-bbox="815 1249 1503 1462"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement de modulation de doses de fertilisation (hors pesées et matériel de compostage des effluents)</li> <li>• Robots (de semis, de récolte)</li> <li>• Semoirs semoir classique et monograin, polyvalent (hors strip-till), campagnole maraichère, palox de conservation</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="580 1462 815 1682"> <p>Améliorer l’ergonomie</p> </td> <td data-bbox="815 1462 1503 1682"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration travail des salariés : charriots, microtracteurs ...,</li> <li>• Développement de productions mécanisées ou automatisées : dérouleuse de plastiques, assistance à la cueillette, robotisation...</li> <li>• Assistance électrique : brouettes électriques, ...</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="580 1682 815 1966"> <p>Outils numériques de pilotage de la production</p> </td> <td data-bbox="815 1682 1503 1966"> <p>Capteurs de température, humidité, besoin NPK, GPS dans la limite de 1 seul sur la durée du CAP (pack complet associé à matériel type bineuse : volant + GPS + installation + caméra) – hors abonnement Matériel sous serre : Fog système, déshumidificateur, désinfection des solutions nutritives. Non éligible pour producteurs en OP dont le programme opérationnel comporte déjà ce type d’investissements.</p> </td> </tr> </table>	<p>Moderniser les équipements &amp; développer l’activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tunnel et serres froide,</li> <li>• Matériel de récolte : arracheuse multi-production (hors arracheuse pommes de terre de consommation)</li> <li>• Matériel de pose et de stockage des couronnes de gaine</li> </ul>	<p>Améliorer les pratiques culturales et favoriser la transition agro-éco</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement de modulation de doses de fertilisation (hors pesées et matériel de compostage des effluents)</li> <li>• Robots (de semis, de récolte)</li> <li>• Semoirs semoir classique et monograin, polyvalent (hors strip-till), campagnole maraichère, palox de conservation</li> </ul>	<p>Améliorer l’ergonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration travail des salariés : charriots, microtracteurs ...,</li> <li>• Développement de productions mécanisées ou automatisées : dérouleuse de plastiques, assistance à la cueillette, robotisation...</li> <li>• Assistance électrique : brouettes électriques, ...</li> </ul>	<p>Outils numériques de pilotage de la production</p>	<p>Capteurs de température, humidité, besoin NPK, GPS dans la limite de 1 seul sur la durée du CAP (pack complet associé à matériel type bineuse : volant + GPS + installation + caméra) – hors abonnement Matériel sous serre : Fog système, déshumidificateur, désinfection des solutions nutritives. Non éligible pour producteurs en OP dont le programme opérationnel comporte déjà ce type d’investissements.</p>
<p>Moderniser les équipements &amp; développer l’activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tunnel et serres froide,</li> <li>• Matériel de récolte : arracheuse multi-production (hors arracheuse pommes de terre de consommation)</li> <li>• Matériel de pose et de stockage des couronnes de gaine</li> </ul>								
<p>Améliorer les pratiques culturales et favoriser la transition agro-éco</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement de modulation de doses de fertilisation (hors pesées et matériel de compostage des effluents)</li> <li>• Robots (de semis, de récolte)</li> <li>• Semoirs semoir classique et monograin, polyvalent (hors strip-till), campagnole maraichère, palox de conservation</li> </ul>								
<p>Améliorer l’ergonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration travail des salariés : charriots, microtracteurs ...,</li> <li>• Développement de productions mécanisées ou automatisées : dérouleuse de plastiques, assistance à la cueillette, robotisation...</li> <li>• Assistance électrique : brouettes électriques, ...</li> </ul>								
<p>Outils numériques de pilotage de la production</p>	<p>Capteurs de température, humidité, besoin NPK, GPS dans la limite de 1 seul sur la durée du CAP (pack complet associé à matériel type bineuse : volant + GPS + installation + caméra) – hors abonnement Matériel sous serre : Fog système, déshumidificateur, désinfection des solutions nutritives. Non éligible pour producteurs en OP dont le programme opérationnel comporte déjà ce type d’investissements.</p>								

	-Les investissements en CUMA seront financés par la ligne transversale CUMA (hors Cap filière)
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><u>Critères d'éligibilité :</u></p> <p>Exploitation agricole de la région Centre-Val de Loire (siège social en CVL) répondant <u>à au moins l'une des conditions suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur</li> <li>• Être certifiée AB ; HVE ; SIQO ; Plante bleue</li> <li>• Être engagée dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ferme du réseau DEPHY,</li> <li>○ Membre d'un GIEE,</li> <li>○ Membre d'un « groupe 30 000 »,</li> <li>○ Membre du programme « Herbe et Fourrages »,</li> <li>○ Adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi) ;</li> </ul> </li> <li>• Être engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ;</li> <li>• Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui répond aux méthodes carbones approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type Dia'Terre ;</li> <li>• Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne ».</li> </ul>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p><b>Indicateurs de résultats</b> Améliorer la performance globale des entreprises 55 exploitations bénéficiaires d'un financement</p> <p><b>Indicateurs de suivi</b> - Nombre d'exploitations agricoles soutenues par catégorie de projets - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en AB - dont nombre d'exploitations agricoles soutenues en SIQO - Nombre de projets d'investissements par type de matériel</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2023/2027
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL
<b>8. Partenariat</b>	Structures membres du comité de filière

<b>9. Coût total estimé</b>	4 950 000 € = 55 SIAP * 90.000€ = 4 950 000 €
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p>Projets dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 12 500 € HT ; le montant d'investissement éligible est plafonné à 90 000 € HT.</p> <p>Nombre maximum de dossiers accompagnés sur la durée du CAP filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 seul dossier pour le dispositif « SIAP – Modernisation des exploitations agricoles »</li> </ul> <p><b><u>Pour les projets éligibles et sélectionnés aux mesures 73.01 et 73.17 – investissements productifs, sous-dispositif « Modernisation des exploitations agricoles » du FEADER 2023-27</u></b> dans le cadre des cahiers des charges publiés par le Conseil régional. Un seul dossier est finançable sur la durée de programmation du FEADER 2023-2027.</p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du cahier des charges du Conseil régional, ces taux s'appliquent en fonction de la liste des investissements éligibles annexée au cadre d'intervention de la mesure précitée, inscrits dans chacun des CAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de base d'aide : 30% (<i>répartition 40% Région / 60% FEADER</i>)</li> <li>• Bonifications (cumul max de 50% pour un jeune agriculteur ou un nouvel agriculteur) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ + 10% pour les jeunes agriculteurs ou nouveaux agriculteurs,</li> <li>○ +10% pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou autre SIQO</li> </ul> </li> </ul> <p><b>482 000 € (y compris la fiche A.4 bis)</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	FEADER, Conseils départementaux ayant signé une convention avec le Conseil régional.
<b>12. Observations</b>	